

JOURNALIÈRE / JOURNALIER

SERVICE DES OPÉRATIONS PUBLIQUES

Sous l'autorité du directeur des Opérations Publiques, la personne titulaire exécute différentes tâches inhérentes au maintien et à l'entretien des différentes infrastructures de la Ville telles que les réseaux routiers, d'aqueduc et d'égout pour la dispense de services municipaux efficaces et de qualité. En saison hivernale, afin d'effectuer l'entretien du réseau routier municipal, elle conduit des véhicules munis d'accessoires divers notamment, un camion doté de chasse-neige, d'une aile de côté ou d'un épandeur d'abrasifs et d'une niveleuse.

Elle utilise également et manutentionne régulièrement divers équipements, outils, accessoires et matériaux tout en opérant adéquatement d'autres machineries suivant les besoins du service. Aussi, la personne titulaire effectue des travaux préventifs nécessaires au bon fonctionnement des véhicules.

Exigences

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles dans une discipline pertinente;
- Posséder minimalement deux années d'expérience dans des activités similaires ainsi que dans l'opération de la machinerie usuelle propre à la fonction;
- Détenir au moins 18 mois d'expérience pertinente dans la conduite, en période hivernale, des équipements mentionnés;
- Posséder un permis de conduire de classe 3 avec mentions F (système de freinage pneumatique) et M (transmission manuelle);
- Faire preuve d'autonomie, de polyvalence et d'une facilité à travailler en équipe;
- Démontrer un souci du travail bien fait ainsi qu'un excellent service à la clientèle;
- Posséder une bonne condition physique (un examen est requis) et être capable d'effectuer des tâches demandant une certaine force physique de façon répétitive;
- Détenir la carte « Santé et Sécurité générale sur les chantiers de construction »;
- Avoir des connaissances de base en menuiserie (ex. : coffrage de trottoirs, dalles, bordures, etc), en plomberie (ex. : pose de canalisations souterraines) et en mécanique (ex. : entretien préventif).

Conditions de travail

- Il s'agit de postes syndiqués régis par la convention collective avec des conditions intéressantes et compétitives;
- 2 postes à combler en remplacement avec possibilité de maintien en emploi :
 - 1er poste: 40 heures/semaine en saison estivale (26 semaines, de mai à octobre), 26 semaines dont 16 semaines en remplacement sur l'équipe régulière (de décembre à mars), 30 heures/semaine prévues pour les 10 semaines restantes);
 - 2e poste: 40 heures/semaine en saison estivale (26 semaines, de mai à octobre) et une base approximative de 30 heures/semaine en période hivernale (26 semaines, de novembre à avril).

Comment postuler?

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant le **15 novembre 2021 à 16 h** avec la mention « Journalière / Journalier – Service des Opérations Publiques » à :

Ville de Baie-Saint-Paul
Mme Marie-Claude Girard
15, rue Forget, Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 3G1
Courriel : mcgirard@baiesaintpaul.com

Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Baie-Saint-Paul applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.